



Conseil économique et social

Distr. générale
9 septembre 2015
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail des transports
par chemin de fer

Soixante-neuvième session

Genève, 23-25 novembre 2015

Point 21 b) de l'ordre du jour provisoire

Projet de programme de travail, évaluation biennale
et projet de plan de travail

Projet de plan de travail pour 2016-2020

Note du secrétariat

I. Mandat

1. Comme le Bureau du Comité des transports intérieurs (CTI) l'a demandé à sa sixième réunion, le 20 juin 2011, le Groupe de travail devrait examiner et approuver son traditionnel plan de travail sur quatre ans pour 2016-2020, en plus du programme de travail obligatoire pour 2016-2017 et de l'évaluation biennale (ECE/TRANS/SC.2/2015/7).
2. Le secrétariat a reproduit ci-après le plan de travail sur quatre ans tel qu'adopté par le Groupe de travail à sa soixante-septième session (ECE/TRANS/SC.2/2013/9 et ECE/TRANS/SC.2/220, par. 88 et 89) et approuvé par le CTI, après y avoir apporté des modifications, le 27 février 2014 (ECE/TRANS/240, par. 105 et annexe IV, et ECE/TRANS/2014/26), en indiquant également les suppressions, modifications et ajouts proposés, selon le cas.
3. Le Groupe de travail souhaitera peut-être revoir son plan de travail pour 2016-2020 aux fins de son adoption et de sa communication au CTI.



II. Plan de travail pour 2016-2020

Activité 02.5 : Transport ferroviaire¹

02.5.1 Rail transport infrastructure

Priorité : 1

A. Examen de la situation concernant la mise en œuvre et les modifications éventuelles de l'Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer

Exposé succinct : Étude des possibilités d'amélioration des lignes ferroviaires internationales et prise en compte de ces possibilités dans l'Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer (AGC).

Travail à faire : Le Groupe de travail des transports par chemin de fer entreprendra les activités suivantes :

Activités permanentes

a) Examen de l'AGC en vue éventuellement : d'appliquer et, autant que possible, d'améliorer les normes et les paramètres d'exploitation en vigueur; de tenir compte également des nouveaux courants de trafic Est-Ouest; de rendre plus sévères les normes en matière d'environnement, d'énergie et de sécurité; de tenir compte des Conventions de la CEE sur l'environnement.

Priorité : 1

Résultats escomptés : Rapports spéciaux sur les modifications visant le réseau de l'AGC.

b) Examen, d'une part, de la cohérence entre les paramètres AGC et les normes applicables aux infrastructures établies par les autorités compétentes de l'Union européenne et, d'autre part, de la possibilité de les harmoniser à long terme.

Priorité : 2

Résultats escomptés : Établissement d'un rapport sur la cohérence entre les normes d'infrastructure ferroviaire figurant dans l'AGC et celles de l'Union européenne (20145).

B. Étude des infrastructures ferroviaires

Exposé succinct : Étude des projets d'investissement dans les lignes ferroviaires et de leur gestion.

Travail à faire : Le Groupe de travail entreprendra les activités suivantes :

Activités permanentes

a) Examen des techniques d'investissement dans les infrastructures ferroviaires et de financement de ces infrastructures, notamment les partenariats public-privé.

Priorité : 2

Résultats escomptés : Rapport sur les investissements des pays membres dans les infrastructures ferroviaires ~~et le matériel roulant~~ **et sur les pratiques optimales ou novatrices en matière de financement de ces infrastructures** (20145).

¹ Les parties de texte biffées sont les parties qu'il est proposé de supprimer; les parties en gras sont celles qu'il est proposé d'ajouter.

b) Examen bisannuel des réformes des chemins de fer menées dans la région de la CEE pour optimiser la fourniture et l'utilisation des infrastructures ferroviaires.

Priorité : 1

Résultats escomptés : Rapports sur l'état d'avancement des réformes des chemins de fer dans la région de la CEE (20145, 20167).

c) Examen des questions de sûreté **et de sécurité** dans les transports ferroviaires internationaux.

Priorité : 2

Résultats escomptés : **Mise en place et gestion de l'Observatoire international de la sûreté ferroviaire (outil en ligne)**. Étude de la situation actuelle **en ce qui concerne la sécurité ferroviaire** et perspectives pour l'élaboration de nouvelles recommandations (20145).

d) Participation aux différents projets et initiatives menés dans le secteur ferroviaire le long des couloirs de transport Europe-Asie ou suivi de ces projets et initiatives.

Priorité : 2

Résultats escomptés : Rapport ou publication sur les initiatives actuelles et nouvelles (20145, 20156).

Activités à durée limitée

e) Enquête bisannuelle concernant le trafic voyageurs et marchandises sur le réseau AGC, visant à faciliter la planification des transports; la prochaine enquête doit être effectuée sur la base des données de l'année 20134.

Priorité : 2

Résultats escomptés : Recensement du trafic ferroviaire en 20135.

C. Projet spécial : Chemin de fer transeuropéen

Exposé succinct : Dans le contexte de la CEE, les pays du Chemin de fer transeuropéen (TER) ont créé un cadre administratif et financier approprié dans le but de mettre en place un réseau ferroviaire au sein d'un système ferroviaire européen intégré.

Travail à faire :

Activités permanentes

a) Rapport sur les faits nouveaux concernant particulièrement le projet visant à promouvoir le trafic ferroviaire international et notamment la mise en service de trains à grande vitesse.

Priorité : 1

Résultats escomptés : Rapport de situation annuel sur les activités menées dans le cadre du projet TER.

b) Examen de l'application éventuelle des résultats obtenus dans le cadre du projet à d'autres activités de la CEE ayant trait aux infrastructures ferroviaires, notamment la mise en œuvre de l'Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer (AGC) et du Protocole sur le transport combiné par voies navigables relatif à l'Accord européen sur les grandes lignes de transport international combiné et les installations connexes (AGTC), afin de tirer parti des expériences mutuelles.

Priorité : 2

Résultats escomptés : Rapport de situation annuel.

D. Coopération interrégionale

Exposé succinct : Coopération avec d'autres commissions régionales et organes internationaux participant au développement des liaisons interrégionales.

Travail à faire : Le Groupe de travail sera tenu informé des échanges de renseignements entre les secrétariats des commissions régionales et d'autres organes internationaux afin de bénéficier de l'expérience acquise dans d'autres régions du monde.

Priorité : 3

02.5.2 *Harmonisation des prescriptions applicables au transport international par chemin de fer, y compris aux régimes juridiques (droit ferroviaire unifié), à la sûreté et à la facilitation de son exploitation et à la sécurité ferroviaire*

Priorité : 1

Exposé succinct :

a) Simplification et harmonisation des formalités administratives, notamment des documents et des formalités au passage des frontières.

b) Harmonisation des prescriptions normalisées applicables à l'utilisation de l'infrastructure ferroviaire.

c) Élaboration de propositions et préparation d'études visant à renforcer et à unifier le transport ferroviaire pour améliorer sa position sur les marchés des transports internationaux.

d) Analyse des problèmes relatifs à l'harmonisation et à l'amélioration de la sécurité et de la sûreté ferroviaires.

e) Examen des perspectives d'adoption de dispositions juridiques régissant le contrat de transport de voyageurs par chemin de fer, en vue d'instaurer un régime juridique normalisé.

f) Unification du droit ferroviaire international, dans le but d'instaurer un seul régime juridique pour le transport ferroviaire de l'Atlantique au Pacifique (droit ferroviaire unifié), et harmonisation des prescriptions applicables au transport international par chemin de fer, y compris à la sûreté et à la facilitation de son exploitation et à la sécurité ferroviaire. Établissement d'un ensemble unifié de dispositions transparentes et prévisibles et de règles juridiques applicables au transport ferroviaire entre l'Europe et l'Asie dans tous les pays concernés, qui pourraient faciliter les procédures de franchissement des frontières, notamment pour le transport en transit.

Travail à faire : Le Groupe de travail des transports par chemin de fer entreprendra les activités suivantes :

Activités permanentes

a) Examen des difficultés particulières constatées au passage des frontières dans le trafic voyageurs et le trafic marchandises afin d'accélérer les opérations de passage des frontières et d'élaborer un programme pour résoudre les problèmes communs à plusieurs itinéraires.

Priorité : 1

Résultats escomptés : Rapport annuel sur l'état d'avancement du projet CIM/SMGS du Comité international des transports ferroviaires (CIT) et de l'Organisation pour la coopération des chemins de fer (OSJD) visant à améliorer le passage des frontières dans le transport ferroviaire international.

b) Suivi de la mise en œuvre des recommandations et, si nécessaire, élaboration de textes nouveaux ou modification des textes en vigueur pour faciliter le passage des frontières afin d'améliorer le trafic ferroviaire international.

Priorité : 1

Résultats escomptés : Rapport d'orientation visant à faciliter l'application de l'annexe 9 relative aux transports par chemin de fer de la Convention internationale sur l'harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières de 1982 (20145).

c) Examen des prescriptions concernant l'exploitation et la réglementation du transport ferroviaire, la réduction des délais d'acheminement et l'amélioration de la précision des mouvements dans le transport international de marchandises, les innovations introduites dans l'exploitation des chemins de fer et l'intégration des services de différentes administrations ferroviaires.

Priorité : 2

Résultats escomptés : Suivi des faits nouveaux par le secrétariat et, au besoin, rapport au Groupe de travail.

d) Analyse des politiques des pouvoirs publics en matière de sécurité et de sûreté ferroviaires, dans le but de contribuer à améliorer la sécurité et la sûreté des transports internationaux.

Priorité : 1

Résultats escomptés : Rapport sur la sécurité et la sûreté et l'application des techniques d'évaluation des risques dans le transport ferroviaire dans la région de la CEE (20145, 20156).

Activités à durée limitée

f) Analyse des divers éléments de la croissance de la productivité des chemins de fer, en particulier dans le transport de marchandises.

Priorité : 2

Résultats escomptés : Rapport bisannuel sur le développement de la productivité des chemins de fer dans les pays membres (20146).